

Quels niveaux de danger ?

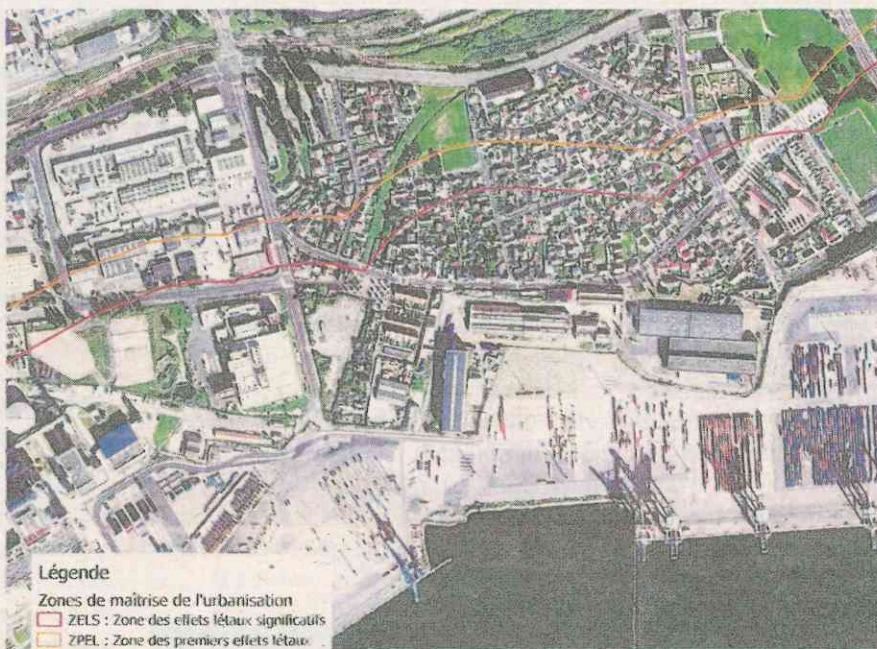
Les Neiges. Au cours du conseil municipal, Jean-Paul Lecoq a accusé la majorité de cacher aux habitants du quartier les risques auxquels ils sont exposés, compte tenu de la proximité de stocks mobiles de matières dangereuses.

Le dossier, très technique, restera ouvert durant de longs mois. Mais depuis quelques jours, le conseiller municipal d'opposition et député, Jean-Paul Lecoq, tente d'imposer sa cadence. Quitte à interpeller Édouard Philippe à l'occasion du dernier conseil municipal, sans que le sujet fasse l'objet d'une délibération. « Entre le "porter à connaissance" et aujourd'hui, il y a eu l'explosion de Beyrouth. Imaginez ce que les gens qui ne peuvent agrandir leur maison ont pensé en voyant ces images ! » La phrase est choc. Et elle choquera.

L' élu, depuis sa rentrée politique, brandit un plan. Celui émis par la préfecture de Seine-Maritime délimitant, au cœur du quartier des Neiges bordé par le quai des Amériques et son activité logistique, des zones de maîtrise de l'urbanisation autour des infrastructures de transport de marchandises dangereuses du GPMH (Grand port maritime du Havre). Une carte délimitant des zones de dangers liés aux effets de surpression, toxique ou thermique. Depuis 2012, les services de l'État ont travaillé à la définition de ces périmètres avant d'émettre durant l'automne 2019 un « Porter à connaissance » imposant à la Ville du Havre d'appliquer de nouvelles règles d'urbanisme dans une partie du quartier. Document officiellement déposé en mairie courant janvier dernier.

« De l'huile sur le feu »

« Allez voir les habitants, insiste donc Jean-Paul Lecoq. Allez leur expliquer ce qu'est une zone Seveso. Il est urgent de mettre les riverains et les industriels autour de la table et de chercher des réponses à



Les zones de maîtrise de l'urbanisation, compte tenu des infrastructures. (Document de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime)

leur apporter. D'abord pour qu'ils soient en sécurité, mais aussi faire en sorte que leur bien ait encore de la valeur. »

C'est Jean-Baptiste Gastinne, maire du Havre lors du dépôt du porter à connaissance, qui monte au créneau. « Il faut effectivement que l'on aille rapidement au quartier des Neiges pour corriger vos approximations. Non, on n'est pas du tout dans le cadre d'une zone Seveso. On ne parle pas d'un site de production continue avec des stockages de volumes considérables de matières dangereuses. Néanmoins il y a bien un danger, celui du transport de ces matières. La ligne directrice de l'État est de faire en sorte qu'il n'y ait pas plus d'habitants dans ce quartier demain qu'aujourd'hui. »

Du tac au tac, Jean-Paul Lecoq rétorque : « N'allez pas m'expliquer ce qu'est une zone Seveso [il fut maire de Gonfreville-l'Orcher de 1995 à 2017, couverte par un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), compte tenu de

sa proximité avec des entreprises classées Seveso seuil haut, NDLR]. Sur le plan du préfet, il est bien écrit "effets létaux significatifs". Un effet léthal, c'est un effet mortel. Seveso ou non, c'est une zone de risques. Ce genre de sujet doit être traité avec le plus de transparence possible, car il angoisse les gens. Pourquoi ne pas envisager un dispositif local puisque la loi ne s'en charge pas ? J'ai d'ailleurs déposé une proposition de loi [en juillet dernier, pour la mise en place de PPRT pour des installations abritant des ouvrages d'infrastructures de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses]. Ce dispositif local montrerait qu'on ne laissera pas les habitants dans cette situation. »

Durant les derniers mois de la mandature précédente, Florent Saint-Martin était adjoint au maire, chargé de l'Urbanisme : « Personne ici n'a parlé de petit risque. On a pris les choses au sérieux dès

que nous avons eu le porter à connaissance. Monsieur le député, vous mettez de l'huile sur le feu en suggérant l'image d'une usine Seveso, donc des volumes très importants. Faire l'amalgame entre le quartier des Neiges et l'accident qui a touché le Liban est proprement indécent. Vous le faites à dessein pour préparer une réunion avec les habitants qui risque de très mal se passer. »

« Une question de proportionnalité »

Et Édouard Philippe de rappeler que « ceux qui connaissent les questions de risques industriels savent qu'il y a une question de proportionnalité. Bien sûr qu'il y a eu des échanges avec les services de l'État. Mais tant que rien n'est officiel... On en a tout de même tenu compte dans la délivrance de permis de construire avant le porter à connaissance. On a quelques interrogations et on considère que ce document n'est pas totalement figé. Les choses peuvent évoluer par des investissements ou par des pratiques afin de diminuer la gravité de ces risques. Donc il faut qu'on ait un échange avec les services de l'État et les acteurs de ce transport de matières dangereuses, c'est-à-dire beaucoup d'interlocuteurs bien au-delà de l'exploitant du quai ».

Selon l'opposition, ce même « porter à connaissance » figerait tout projet immobilier de particuliers résidant dans ledit périmètre. Édouard Philippe a tenté de démontrer le contraire. Ainsi, selon le maire, « sur les huit demandes de permis de construire ou déclarations préalables dans la zone dite de risques, cinq ont été autorisées, trois ont été refusées pour des incorrections que l'on aurait pu rencontrer en dehors de la zone [la hauteur de bâtiment, par exemple]. »

CHRISTOPHE FREBOU

Pour Dresser « que comptez-vous faire ? »

Une délégation syndicale CGT représentant les salariés de l'usine Dresser-Rand a pu bénéficier d'un temps de parole à l'occasion d'une interruption de séance.

Bruno Fleret, secrétaire de l'organisation syndicale, après avoir rappelé que le 1er septembre, Siemens Energy annonçait la fermeture de l'unité de fabrication de compresseurs ainsi que la suppression de 300 postes sur les 560 que compte l'usine havraise, posait une question simple : « Que comptez-vous faire ? »

Édouard Philippe répond : « Nous n'avons rien dissimulé et n'avons jamais eu connaissance de ces projets avant les élections, même si des inquiétudes avaient été formulées par des personnels de Dresser au moment de son rachat par Siemens. Je vois bien la volonté d'en-

treprises pétrolières ou parapétrolières de modifier voire d'interrompre leur activité. Je redoute que ce ne soit pas la dernière mauvaise nouvelle. Essayons de défendre ce qui peut l'être avec chacun ses méthodes. D'où l'importance de développer de nouvelles filières. Cela fait dix ans que l'on travaille sur le projet de l'usine d'éoliennes. Dix ans que l'on se dit que cela devrait aller plus vite. J'aurai l'occasion de rencontrer des responsables locaux, nationaux et mondiaux. Je leur dirai l'importance de ces décisions, mais je ne veux pas faire croire que la seule indignation permettrait d'éviter des tendances profondes. »

Le maire proposera aux représentants syndicaux une rencontre dans les prochains jours. Quant à l'opposition, elle proposera un vœu au cours du prochain conseil.

BRÈVES DE CONSEIL

■ Le conseil a entériné six sessions de terrains et une désaffectation. Parmi les ventes, celles de l'ancien cinéma de l'avenue Foch ou encore le presbytère de Rouelles. À la place de l'ancien cinéma, sortira dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer le Havre » un programme de 14 logements mixtes habitat/activités du T1 au T4, dont 6 duplex, destinés à la location.

L'ancien CRJS (Centre régional jeunesse et sport) de la rue de la Mailleraye est pour l'heure désaffecté. Il accueillera, lui, des logements en mode partagé dans le cadre du même appel à projets.

■ L'expo de Noël sera visible sous les arcades et dans le forum de l'hôtel de ville du 1er décembre au 3 janvier. Un premier indice, le Père Noël déambulera dans un décor de camping...

■ La Ville du Havre propose aux usagers des piscines municipales un dédommagement de 56 à 80 € aux détenteurs de certains titres ainsi qu'un prolongement pour une durée de quatre mois de cartes d'abonnement.